



Les résultats d'une étude sur les retombées des produits polluants sur les productions agricoles présentés au Lab territorial industrie Fos Berre

A l'occasion de la première séance du nouveau conseil scientifique et d'experts du Lab territorial industrie Fos-Berre, tenue le mardi 28 mars 2023 sous la présidence de M. Kévin Polizzi, les membres du comité scientifique et d'experts ont pris connaissance, en avant-première, des résultats d'une étude conduite en 2022 par les services de l'État sur les retombées potentielles de la pollution de l'air sur les produits alimentaires au pourtour du golfe de Fos-sur-Mer.

Ce plan exploratoire, d'une ampleur inédite, a évalué la présence éventuelle de produits chimiques dans les produits alimentaires d'origine végétale et animale dans une zone allant d'Arles jusqu'à La Fare-les-Olivier. Le plan exploratoire de prélèvements a été mené par les services de l'État, DRAAF⁽¹⁾ et DDPP⁽²⁾. Au préalable, l'Anses⁽³⁾, agence indépendante, avait été saisie pour définir la méthodologie de mise en œuvre d'un plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires produites sur le pourtour du golfe de Fos.

Ce plan exploratoire exceptionnel d'ampleur inédite, visait à objectiver le niveau de contamination à travers des matrices d'intérêt et de rechercher d'éventuels dépassements des teneurs réglementaires ou acceptables autour de la zone du golfe de Fos.

La méthodologie définie par l'Anses préconisait le prélèvement de 70 échantillons de denrées animales et végétales produites sur le territoire d'intérêt et la recherche de 74 analytes liés aux éléments traces métalliques (22 substances) et polluants organiques (PCB, dioxines, HAP, 52 substances).

Les services de l'état, DRAAF et DDPP, ont procédé au plan exploratoire suivant :

- **denrées animales** : 70 échantillons ; matrices animales choisies : taureaux de Camargue, foie et muscle (140 échantillons) ; ciblage de la zone : dans le périmètre pertinent défini par l'étude, identification de 35 élevages potentiellement éligibles ; analytes : polluants organiques (PCB, dioxines) (35 substances) et métaux lourds (20 éléments traces métalliques) ; période : démarrage fin 2021 et lissage sur 2022.

- **denrées végétales** : 70 échantillons ; matrices végétales choisies : légumes feuilles (choux, salade, épinards...) ; ciblage de la zone : parcelles de culture dans le périmètre pertinent défini par l'étude ; analytes : polluants organiques (PCB, Dioxines, HAP) (52 substances) et métaux lourds (20 éléments traces métalliques) ; période : démarrage fin 2021 – étalement sur 12 mois.





**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les résultats se sont avérés conformes aux teneurs maximales réglementaires.

Aucun élément ne confirme d'anomalie révélant la présence de contaminants issus de l'environnement via les aliments produits autour du golfe de Fos.

L'étude sera présentée à toutes les parties prenantes du territoire dans les prochains mois au travers des instances du Lab territorial industrie Fos-Berre (collégialité, comités scientifique et d'experts et comités des élus) ainsi qu'à la population via le dispositif Réponses.

(1) Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

(2) DDPP : Direction départementale de la protection des populations

(3) Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)